

## DECISION

### Délégation de signature à M. Marc Szuszkín

---

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2021 portant renouvellement, jusqu'au 27 mai 2024, de Madame Dominique Marchand, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, à la présidence du Centre national des œuvres universitaires ;  
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;  
Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;  
Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2018 portant mutation de Monsieur Marc Szuszkín au Centre national des œuvres universitaires et scolaires à compter du 1er janvier 2019 en tant que directeur du centre national de formation.*

### DECIDE

#### Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Marc Szuszkín, responsable du Centre national de formation, à effet de signer, pour ce qui concerne le Centre national de formation :

- les circulaires d'appel à candidatures pour les actions de formation ;
- les conventions de recrutement et de rémunération des formateurs internes (agents du Cnous et/ou des Crous)
- les convocations des intervenants et participants aux actions de formation ;
- les attestations d'états de frais de déplacement, et les états de vacances des formateurs ;
- les autorisations de cumul d'activité ;
- les certificats administratifs permettant d'attester de la réalisation de formations par les formateurs ;
- la certification du service fait.

#### Article 2 :

La décision n° 2021052810 est abrogée.

  
Dominique MARCHAND